

LE MERCREDI DES CENDRES.

PAR JEAN-GEORGE JACOBI.

Cessez la danse et les chants joyeux. Ici dans le silence sévère de la piété, des couronnes funèbres parlent, une croix de cendre dit : Tout ce qui est né ici-bas deviendra cendres et poussière !

Que des autels se cri pénètre dans les palais, qu'il y interrompe la fête, qu'au lieu du banquet il retentisse dans les salles royales ; Ceux qui tiennent le sceptre ici-bas deviendront cendres et poussière !

Qu'au lieu où s'élèvent les trophées, aux lieux où triomphé les conquérants, où tremblent les peuples, ces mots résonnent soudainement : Tout ce qui porte ce laurier ici-bas deviendra cendres et poussière !

Comme ils combattent ! comme ils s'agitent ! comme ils cherchent ! maudissent ce qu'ils ont trouvé ! l'esprit inquiet entasse des rochers pour les rejeter ensuite. Tout ce qui s'agit ici-bas deviendra cendres et poussière !

Vois le temple ! Des hommes, des vieillards, des jeunes gens y marchent, la mère ravie presse son enfant sur son sein. Tout ce qui s'agit ici-bas deviendra cendres et poussière !

Hélas ! semblables à eux, des milliers d'être vinrent et s'en allèrent. Leurs noms sont oubliés, leurs ossements sont sous la pierre qui se brise. Tout ce qui naît ici-bas deviendra cendres et poussière !

Abandonnée du monde, sans amis, sans repos, la fidélité regardé dans une tombe ouverte. Ce qui aime si puissamment ici deviendrait-il cendres et poussière ?

Des plaintes amères se font entendre dans les plus beaux jours du printemps. C'est l'épouse du génie qui gémit ; son bien-aimé n'est plus qu'une ombre ! Non, l'amour ne peut périr, ce qui meurt ressuscitera !

Et ce désir fraternel d'essayer toutes les larmes ? cette charité qui remplit la main du pauvre, qui paie la haine de bienfaits ? Non, tout cela ne périra pas ! Ce qui meurt ressuscitera !

Ceux qui tournent leurs regards vers le ciel, qui nourrissent un divin espoir, qui fuient ce monde d'illusions, qui s'agenouillent devant l'autel, oh ! ils ressusciteront ! la foi ne peut périr !

Ceux qui s'abandonne au père des années, et qui purs de la poussière terrestre, voient en esprit le céleste but, eux aussi ils périeraient ! Non, l'espérance échappera à la mort !

Vois, aux autels silencieux les couronnes funèbres s'illumine. Cette croix de cendres marque au sceau de la mort la grandeur humaine et les charmes terrestres. Mais la terre reviendra terre, et l'esprit sera glorifié.

Tribunaux Français.

Police correctionnelle de Paris.

Le sieur Gervais, humble portier d'une maison de la rue Couture-Sainte-Catherine, se présente devant la police correctionnelle pour déposer sur un vol dont il a été victime.

D'une voix que le respect, plus encore que l'âge, rend enrouée, il dit au tribunal : Je vous demande bien pardon messieurs, de vous avoir dérangés pour vous parler de mes petites affaires. Je croyais que M. le commissaire de police arrangerait cela tout seul, sans être obligé d'avoir recours à vos augustes personnes. Je suis vraiment honteux de la peine que je vous donne.

M. le président, souriant.—Notre devoir est de rendre justice à tout le monde ;

dépense si vous ne vous plaignez.

Le témoin.—Vous êtes bien bon, Monsieur le chancelier ; je vais tâcher de vous expliquer ça aussi clairement que me permettra le respect dont je suis pénétré pour votre auguste personne : J'étais tranquillement dans ma loge, lorsqu'une dame se présente et me dit qu'elle est chargée par S. M. la reine, que Dieu la protège ! de recueillir les noms des malheureux qui habitent la maison. Je lui donne le nom d'une pauvre brave femme qui a deux enfants, et qui travaille nuit et jour pour le nourrir et les élever. Tout-à-coup la dame qui m'écoutait penche la tête sur sa chaise et ferme les yeux.—Oh ! mon Dieu ! me dis-je cette respectable dame se trouve mal.

Elle rouvre les yeux, et me dit d'une voix éteinte : " Je ne me sens pas bien... soyez assez bon pour m'aller chercher pour deux sous d'absinthe ; prenez de l'argent dans mon sac." Je fus un peu étonné d'entendre une dame si respectable demander de l'absinthe ; mais je me dis que c'était peut-être bon pour les évanouissements. Je me gardai bien d'ouvrir le sac de cette dame ; et je sortis pour aller acheter ce qu'elle désirait.

Je me dépêchai tant que mon âge pouvait me le permettre, mais elle fut encore plus vive que moi et quand je revins je ne trouvai plus personne. Quelques instants après, voulant voir l'heure qu'il était, je m'aperçus que ma montre qui était accrochée à un clou, au-dessus de ma commode, avait disparu. Je ne pu en accuser que la dame qui était venue chez moi ; et j'allai porter ma plainte à M. le commissaire... J'en suis bien fâché puisque ça vous a dérangé, et que d'ailleurs, je n'ai pas retrouvé ma montre... une montre qui me venait de ma pauvre femme... J'ai 1,740 francs à la Caisse d'épargne, et je les donnerais de bien bon cœur pour retrouver ma montre.

Le témoin fait un profond salut et reste la tête baissée devant le tribunal.

M. le président.—Vous pouvez aller vous asseoir.

Le témoin.—Je vous remercie beaucoup de toutes vos bontés, monsieur le chancelier.

M. le président.—Femme Dumoulin, convenez-vous du vol qui vous est imputé ?

La prévenue.—Je ne sais pas seulement ce qu'on veut me dire. Ce vieux bonhomme a perdu la tête.

Le témoin.—Hélas ! je n'ai perdu que ma montre. Oh Dieu ! je crois que je viens de faire une plaisanterie inconvenante devant vos augustes personnes... Pardonnez-moi, monsieur le chancelier.

M. le président, à la prévenue.—Ce n'est pas la première fois que vous commettez des vols de ce genre. Vous avez été signalée par plusieurs portiers chez lesquels vous vous êtes présentée sous le même prétexte, et tous les signalements se rapportent parfaitement à vous. Il parait donc d'une vertu que vous avez sur le front.

La prévenue parte vivement la main au hennet qu'elle a sous son chapeau.

M. le président.—Otez votre chapeau et votre bonnet.

La prévenue obéit, et une magnifique verve apparaît, placée sur le milieu du front, en guise de ferrière.

Le tribunal condamne la femme Dumoulin à 15 mois d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine elle demeurera pendant 5 ans sous la surveillance de la haute police.

Les Soussignés offrent en Vente.

Charbon à Grille et pour la vapeur de Wallsend.

—AUSSI— Charbon de Smith double criblé

S'adresser à C. E. LEVEY & Cie Quai de Lévey, 5 fév. 1850.

EN VENTE.

CALENDRIER

ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC,

POUR 1850,

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

Le SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le Calendrier Ecclésiastique de Québec, ci-devant imprimé par M. Neilson. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

- UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.
UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent,
UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un
TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Crémazie ; J. T. Brousseau ; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s-6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 23 novembre, 1849.

PRIX RÉDUIT.

LA LYRE CANADIENNE

ou

Recueil de Chansons et Romances de Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes :

Par chaque copie reliée, 2s.

Do brochée, 1s-3d.

En vente chez MM. J. & O. Crémazie rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fréchette, rue Lamontagne.

Québec, 9 janv. 1850.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS DE New-York. les 1er et 15 de chaque mois. STEAMERS POUR CHAGRES :

SALON de l'arrière \$125, de l'avant \$100, CABINE d'en bas \$90, Steerage \$65

POUR LA HAVANE,

1re Cabine \$100, 2de \$90, Steerage \$50

DE PANAMA A ST. BLAS,

Cabine \$225, Steerage \$100

Do A ST. DIEGO,

Cabine \$250, Steerage \$125

Do SAN-FRANCISCO,

Cabine \$300, Steerage \$150

PAQUEBOTS A VOILES,

Partant de New-York chaque semaine. POUR SAN-FRANCISCO

Cabine, de \$225 à \$250, Steerage \$125 à \$150

Pour les autres détails s'adresser à

la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec.

ou à J. C. ROBILLARD.

86 Cédar Street New-York, 22 novembre.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Crémazie.

CHARGES BAILLARGE,

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Appentage, et le Génie Civil.

Rue St. François, No. 12.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal.....MM. E. R. Fabre, écr.
Trois-Rivières..... P. Nourie, écr.
Repentigny..... A. Dallaire, Justit.
Scherbrooke..... D. V. St. Cyr.
Sten-lead..... Mr. Pabbé Champagneux,
Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst.
Beauport..... Chs. LeTallier, écr.
St. Thomas, (en bas.)..... J. D. Lépine, écr. N. P.
Isle-Verte..... L. Ballezime, écr. Arq.
St. Charles (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Labèque, écr.
Isle-Verte..... H. Roy, écuver.
Rimouski..... John Heath, écr. N. P.
St. Simon..... Chs. Frs. Caron, écr.
Beauport..... Mr. Pabbé Bernard.
Châteaui-Richer..... L. C. LeFrançois, écr.
Lotbinière..... J. Filteau, écr. N. P.
St. Eustache (Dist. M.)..... Damase Robin.
St. Jean-Port-Joly..... L. Z. Duval, écr. N. P.
Malbaie..... Mr. l'abbé Godbout.
St. François (Riv. du Sud.)..... Philippe Beaulieu.
St. Michel..... B. Pouliot, écr. N. P.
St. Denis, (en bas.)..... F. Jorre, écr. N. P.
St. Roch des Avalons..... L. Tremblay, écr. N. P.
Rivière du Loup, (en bas.)..... J. B. Pouliot, écr.
St. Foy..... Mr. B. Marquette.
Trois-Pistoles..... P. Fournier, écr.
St. Germain..... H. Tanguay, March.
Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Inst.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (frances de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire. No. 14, Rue Ste. Famille

Une Chance pour le Commerce !

A VENDRE

UNF MAISON, à 2 étages, Rue et Faub. St. Vallier, APPARTENANT AUX HERITIERS DRAPEAU.

Voisin de la propriété de Feu le FRERE LOUIS. Cette maison est située, par conséquent, dans le quartier le plus populeux et le plus central pour le Commerce d'ÉPICERIE ou des GRAINS, via la seule route par où passe les habitants pour se rendre aux divers Marchés. Depuis un grand nombre d'années, cette maison est occupée comme magasin. Les conditions de paiement seront faciles, et des garanties incontestables seront données aux acquéreurs.

S'adresser à STANISLAS DRAPEAU, Québec, 1er. février 1850.

Maintenant en débauchement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVIEVE de "Deekuyper's" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie, Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en magasin de petites pompes portatives. S'adresser chez M. SCOTT, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait établir un établissement de commerce complet de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux à Matane, c'est de Rimouski, ou au soussigné à Québec.

L. LACROIX,

rue Saint-au-Matélot,

Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre. T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

Farapluie de Soie perdue.

UNE personne étant allée dans différents lieux, à la Haute-Ville, croit y avoir perdu son Farapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'aurait en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1849.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporter son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Beauport.

Frès du Marché de la Haute-Ville.

QUÉBEC.

H. S. BALKIN,

MARCHAND DE BOIS.

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 1849.

G. TALBOT.

Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec. Se porte de la Cour.—1 mai 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Professeurs, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 20 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU CUSCOURNAI No. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de

CAOUTCHOUC,

MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU

Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Séchées du soussigné.

15,000 paires originales,—pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de divers grands, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10d. jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies' Congress Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Dépot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille. T. CASEY. Québec, 3 décembre, 1849.

le va chercher ses ambassadeurs, ses préfets, ses ministres, ses législateurs, ou elle ira prendre ses dictateurs et ses généraux.

La société du dix-septième siècle, par cela même qu'elle était ordonnée, était donc forte, libre et sage. Elle avait la sagesse politique par excellence ; elle savait qu'elle devait être gouvernée, et elle voulait être gouvernée. Aussi l'était-elle. Et pour n'avoir point d'Assemblée, point de journaux, point de discorde civiles ; pour n'être pas exposée à passer d'un moment à l'autre du joug d'un poète au joug d'un avocat, et du joug de l'avocat au joug d'un sophiste, et du joug du sophiste au joug d'un sergent major ; pour avoir un roi et un aristocratie d'épée, et une aristocratie de robe, et même une aristocratie de négoci, et jusqu'à une aristocratie de littérature, elle ne laissait pas de faire dans le monde une figure assez honnête et qu'il ne nous appartient nullement de mépriser.

Mais enfin, malgré tous les adoucissements qu'y mettaient la foi et les mœurs, c'était dans le fond un despotisme. Le vice capital du despotisme, quelque mitigé qu'il soit dans l'application, c'est de détruire l'équilibre des forces sociales, pour les concentrer toutes en une seule main. Quand cette main vient à faillir tout s'arrête. A une régularité trop parfaite succède une immense perturbation. Louis XIV n'avait pas voulu être comme ses prédécesseurs, seulement le premier ; mais il devint le seul gentilhomme de son royaume. Non content d'être le grand roi, il conçut encore le dessein de devenir le grand prêtre. Par ses faveurs, il fit de la noblesse une domesticité brillante, qui tint de lui et ne fut rien que par lui. Par ses entreprises, tantôt violentes, tantôt capricieuses contre l'Église, il amena le clergé à mettre la volonté du Roi au-dessus de l'autorité du Pape. Les nobles, quittant les provinces où ils exerçaient un ascendant personnel considérable et leurs domaines, leur vraie place, où ils étaient de petits souverains, vinrent se perdre dans la foule dorée de Versailles. On commença de préférer la faveur du monarque

à l'étime des peuples ; il fallut des grâces, des emplois, des pensions pour alimenter un luxe auquel les revenus personnels, même grossis de tout ce que les ancêtres avaient jadis donné aux pauvres, et qui leur était dû, ne pouvaient plus suffire ; les mœurs s'altèrent ; des pères généreux eurent des fils avides ; et afin de content cette avidité croissante, le Roi jeta jusque dans l'Église, qui dut céder, des courtisans déjà scandaleux dans le monde. Bref, il n'y eut plus en France que le Roi, et lorsque le Roi mourut, en 1714, un eil perçant pouvait déjà voir à l'horizon 1793, ou tout au moins 1789.

La destruction commença aussitôt. Le règne de Louis XIV avait été le festin du pouvoir, la régence en fut l'orgie, qui se continua durant tout le règne de Louis XV. On s'offrait lorsque l'on considère la d'endence rapide, fatale, irrémédiable de la politique, des arts, de la littérature, des mœurs. Toutefois, jusqu'en 1740, c'est encore le grand siècle ; l'édifice paraît encore solide, et il semble qu'il ne faudrait qu'un homme pour sauver tout. L'homme qui parut vint pour tout perdre.

Il y a bien des choses à dire dans l'époque où nous sommes, bien des arguments presque irréfutables à alléguer en l'honneur du pouvoir absolu. Le pouvoir n'est pas seulement le rêve des conservateurs ; plus d'un républicain, plus d'un démocrate, plus d'un socialiste s'en accommoderait, ou pour mieux dire, tous le désirent avec une passion à laquelle il peut paraître difficile que le génie constitutionnel résiste longtemps. Ceux qui n'en voudraient point par goût l'acceptent comme une éventualité nécessaire et prochaine, moins terrible que beaucoup d'autres, ou l'appellent comme un remède, fâcheux peut être, mais indispensable aux maux que nous a faits la liberté. Pour nous, si ce mariage de l'ordre et du repos pouvait nous fasciner, nous n'aurions qu'une réflexion à faire, et le charme serait rompu. Dût la France retrouver sous l'autorité d'un disciple les splendeurs à jamais évanouies du grand règne, l'absolutisme est mauvais, car au siècle de Louis XIV succède logiquement le siècle de Voltaire. La succession était infaillible dans l'ordre des faits, parce qu'elle l'était dans l'ordre des idées.—

Journal français.

(A Continuer.)